

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHAIRES Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Le parc technologique Aéroparc -
Convention de partenariat pour l'élaboration d'un plan de déplacement inter-
entreprise -
Décision - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

• **Le contexte**

Depuis l'année 2000, année de lancement du Plan de déplacement urbain communautaire (PDU), la prise de conscience d'employeurs et d'employés devant les difficultés d'accessibilité au lieu de travail, a fait apparaître la nécessité de repenser les modes traditionnels de déplacements domicile/travail, travail/travail ainsi que ceux générés par l'activité des entreprises.

C'est ainsi que dans le cadre de l'action 7.13 du PDU « Inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », Bordeaux Métropole a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche.

Après une expérimentation effectuée en 2005 sur le plateau de Mériadeck, des éléments de méthode ont été mis à jour et regroupés par le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) pour permettre la création des Plans de déplacements des entreprises (PDE).

Puis d'autres employeurs se sont lancés dans la démarche comme la Lyonnaise des Eaux, la Poste, le Conseil général, l'aéroport de Mérignac, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), ASTRIUM, Bordeaux Métropole, mais aussi des Clubs d'entreprises comme ceux de Bordeaux, d'Artigues-près-Bordeaux et d'Eysines.

• **La définition de la démarche**

La démarche passe tout d'abord par une étude des modes et usages des employés et des employeurs en matière de déplacement, ainsi que les mouvements générés par l'activité des sites.

Au regard des Plans de déplacements des entreprises (PDE) initialement mis en place, on constate aujourd’hui qu’il est primordial de garantir la pérennité de ses démarches et de mettre en place des outils susceptibles d’en évaluer les effets au fil du temps. En effet, une sensibilisation constante des acteurs est nécessaire pour avoir un maximum de réactivité.

Comme l’indique le Plan de déplacement urbain (PDU) dans son action 7.13 « Inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », réadaptée par délibération du Conseil communautaire du 25 mai 2012, les financements sont assurés par les employeurs directement concernés mais peuvent également bénéficier d’une participation de Bordeaux Métropole.

Cette participation est fixée à hauteur de 30% du montant des études, plafonnée à 5 000 € TTC pour les démarches individuelles et 10 000€ TTC pour les démarches collectives inter-établissements.

Ainsi, neuf établissements ont pu bénéficier d’un appui de Bordeaux Métropole pour la conduite de leurs études des Plans de déplacements des entreprises (PDE), qu’il s’agisse de clubs d’entreprises ou d’établissements privés.

- **La demande de Bordeaux Technowest**

Aujourd’hui, nous sommes sollicités par Bordeaux Technowest pour le financement d’une étude du Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) sur le secteur Aéroparc.

Le parc technologique Aéroparc est situé sur les communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et le Haillan et accueille au quotidien plus de 20 000 salariés du secteur aéronautique spatial-défense, sur une superficie de 850 ha.

- **Rappel des actions précédentes**

En 2010, le Plan de déplacements des entreprises (PDE) de l’Aéroport a mis en évidence les besoins en moyens de déplacements alternatifs performants pour la desserte de l’aéroport.

En 2011, le Plan de déplacements des entreprises d’Astrium a permis notamment de renforcer la complémentarité entre la desserte en car d’entreprises de l’établissement et le réseau Tbc par la rationalisation de la ligne d’entreprises et l’adaptation des horaires de passage et la promotion de l’abonnement Cité Pass Groupé.

Ces deux Plans de déplacements des entreprises ont été co-financés par La Cub pour un montant total de 6 300€. Les actions qui en ont découlé, ont confirmé l’intérêt de poursuivre et d’approfondir le déploiement des démarches de Plans de déplacements des entreprises (PDE) dans le secteur de l’aéroport et de l’Aéroparc, parallèlement aux études de mobilité engagées par Bordeaux Métropole sur ce territoire. En effet, l’outil Plans de déplacements des entreprises (PDE) est particulièrement adapté pour identifier précisément les besoins de mobilité des salariés et appréhender leur propension au changement de comportement de mobilité.

En 2014, Thalès a également engagé un Plan de déplacements des entreprises (PDE), dont le diagnostic a mis en évidence l'allongement prévisible du temps de trajet d'une majeure partie du personnel suite à la relocalisation de l'établissement de Pessac à Mérignac à l'horizon 2017 et la pratique massive de l'« autosolisme » parmi les 2 000 salariés attendus au sein du futur établissement.

- **Le Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) proposé**

Aujourd'hui, il est nécessaire de favoriser la mutualisation et la mise en cohérence de ces démarches individuelles de mobilité à travers notamment le Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) Aéroparc. Ce dernier permettra d'apporter une vision d'ensemble des besoins et problématiques de déplacements dans ce secteur et d'y apporter des solutions de mobilité ambitieuses co-construites entre les entreprises et les collectivités.

Face au développement croissant d'Aéroparc et à l'impact attendu sur la circulation de l'arrivée des 2000 salariés de Thalès, Bordeaux Technowest souhaite donc aujourd'hui engager et animer une démarche inter-entreprises visant à actualiser et mettre en cohérence les démarches du Plans de déplacements des entreprises (PDE) existantes en créant une dynamique globale et en recherchant un plan d'action partagé entre entreprises et collectivités.

Les entreprises concernées par le Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) représentent 20 000 salariés :

- Aéroport de Bordeaux
- Airbus Defence&Space
- Thalès
- Dassault aviation
- Herakles
- Sabena Technics
- Sogerma
- Steris.

D'autres établissements de ce secteur géographique présentant les mêmes caractéristiques de mobilité pourront également se rattacher à la démarche en cours d'étude.

Crée en 1989, l'association Bordeaux Technowest intervient sur les territoires de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint- Jean-d'Illac, Saint-Aubin-de-Médoc, le Taillan-Médoc, Blanquefort et le parc de l'Intelligence Environnementale de Bègles. En sa qualité de technopôle, Technowest intervient à la fois dans le développement économique générique et dans le domaine spécifique de l'entreprise innovante : l'aéronautique spatial-défense et la croissance verte.

En 2014, elle a reçu une aide de La Cub à hauteur de 419 500€ pour son fonctionnement et ses actions en lien avec le Schéma Métropolitain de Développement Economique de la Métropole bordelaise.

Bordeaux Technowest a d'ores et déjà lancé un appel d'offres et retenu l'offre du prestataire INDDIGO pour conduire l'étude du Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE).

L'étude permettra notamment d'établir un diagnostic permettant de mieux connaître les déplacements domicile-travail des salariés, le trafic routier actuel et futur dans le périmètre de l'Aéroparc et ses principales voies d'accès et d'élaborer un plan d'action visant à rechercher des solutions de mobilité rationnelles et pérennes. L'élaboration de ce dernier pourra se faire dans une démarche d'engagement réciproque des différentes parties prenantes en faveur d'une mobilité durable telle que définit la logique du Contrat Employeurs-Salariés-Collectivités. Inscrit dans la Charte des Mobilités et piloté par Bordeaux Métropole aux côtés de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) à travers le Club de la Mobilité, ce programme partenarial visant à contractualiser des actions autour d'objectifs communs doit être expérimenté dès 2015 auprès du monde économique.

Pour son étude du Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE), Bordeaux Technowest sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 5 000€, soit 11,11% du montant TTC de son étude du Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE), qui comprend le coût de l'étude INDDIGO ainsi que du temps passé par Bordeaux Technowest au pilotage du projet (10 500€).

Le montant de l'opération du Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) est de 45 000 € TTC. Le financement de l'opération est réparti de la façon suivante :

| | Dépenses TTC | Recettes TTC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Pilotage du projet (Bordeaux Technowest): - Temps passé | 10 500 € | |
| Etude Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) (Indigo) : - Diagnostic sur l'accessibilité et les pratiques de déplacement des salariés - Synthèse des difficultés et dysfonctionnements - Scenarii d'évolution du trafic routier - Elaboration du plan d'action - Aide à la mise en œuvre | 34 500 € | |
| Bordeaux Métropole | | 5 000 € |
| ADEME | | 17 000 € |
| Communes (Saint-Médard-en-Jalles, le Haillan, Mérignac) | | 5 000 € |
| Financement des entreprises | | 18 000 € |
| Total | 45 000 € | 45 000 € |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Plan de déplacements urbains (PDU) adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004,

VU la délibération n°2012/0356 du 25 mai 2012 relative aux nouvelles modalités de participation à l'élaboration des Plans de Déplacements des Entreprises (PDE) / Plans de Déplacements Administration (PDA),

VU le dossier de demande d'aide déposé par Bordeaux Technowest.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les actions menées par l'association Bordeaux Technowest pour la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) sur le secteur Aéroparc contribuent aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de plans de mobilité ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € TTC à l'association Bordeaux Technowest pour le pilotage, l'élaboration et le suivi du Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) du parc technologique Aéroparc.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec Bordeaux Technowest.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, Opération 05P116O004 « Conseil en Mobilité » - Article 6745 - Chapitre 67 – Fonction 822 pour un montant de 5000 € TTC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. BRIGITTE TERRAZA

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2015